



ALEFI

APPUI A LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALE

Présentation du partenariat MEF-CJ

Premières leçons et expériences



Projet cofinancé par l'Union Européenne

Mise en oeuvre: mécanisme

PANEFI/ ALEFI

21 novembre 2012: signature d'un avenant à l'accord initial ayant pour but d'appliquer le modèle AALF (modèle LAGA-EAGLE) à l'exploitation forestière. Développement du projet ALEFI

Collaboration entre ONG spécialisées et agences gouvernementales en vue d'augmenter les sanctions pénales dans le secteur forestier contre les agents indécents et contre les opérateurs illégaux: amendes, dommages et intérêts, prison, confiscation (bois, matériel) et liquidation si nécessaire à travers:

- Investigations
 - Opérations/arrestations
 - Assistance judiciaire/juridique
 - Communication
-

Investigations

- Enquêtes professionnelles avec les forces de l'ordre, la Justice
- Suivi de l'utilisation de faux-documents
- Enquêteurs, informateurs
- Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite si elle devient active
- Suivi des flux financiers, utilisation de l'argent (GABAC)



Opérations

- Collaboration entre Eaux et Forêts, forces de l'ordre et ONG pour arrêter les exploitants illégaux et les transmettre au tribunal.
- Appui des opérations sur le terrain, et anticipation des tentatives de corruption pour utilisation contre les contrevenants.
- Suivi des enquêtes judiciaires par les structures adéquates pour des infractions autres que celle prévues dans le code forestier : corruption, usage de faux, blanchiment d'argent,... Police Judiciaire, gendarmerie en appui des eaux et forêts



Assistance judiciaire

- Formation en matière de procédure pénale;
- Juristes en appui juridique;
- Collaboration étroite avec les parquets et le Ministère de la Justice;
- Risque de corruption.



Communication

- Communication permanente avec les autorités;
- Articles de presse (radio, newspapers, television) pour informer et dissuader;
- Education.

l'union Du Samedi 1^{er} au Dimanche 02 Juin 2013

Faits divers & Justice 11

Exploitation illégale des forêts

Un mois de mai difficile pour les trafiquants dans le Woleu-Ntem

S.A.M(sur les notes de L.M.)
Libreville/Gabon

LA province du Woleu-Ntem a été, durant les trente derniers jours, le centre de la lutte menée par le gouvernement contre les activités forestières illégales organisées par certains exploitants, notamment asiatiques. Le mercredi 8 mai 2013, la direction provinciale des Eaux et forêts du Woleu-Ntem, accompagnée du cantonnement de Mitzic, de la police judiciaire et de l'ong Conservation Justice, a effectué un contrôle dans

le département de l'Okano, pour procéder à la vérification des exploitations qui s'y réalisaient. Près de 6.000 m³ de bois ont été saisis, car exploités illégalement par deux sociétés alors qu'elles ne disposaient pas de titre d'exploitation dans la zone. Les travailleurs de la Société forestière Andeme et Fils (SFAF), cogérée par une Gabonaise et un Malaisien, Low Pai, ont été appréhendés en train d'abattre du bois illégalement. Ce dernier a essayé de fuir dans la forêt, mais a pu être rattrapé par les éléments de la police judiciaire. A la SFBT, seul son chef de

quel aurait d'ailleurs été reversé dans le domaine public. Il s'agit là d'une technique de blanchiment de bois illégal. Elle consiste à couper les arbres ailleurs et à leur attribuer le numéro d'un autre permis. Dans le cas présent, le bois est coupé à Miang, dans le département de l'Okano, mais porte le numéro du permis de Booué.

La complicité des agents des Eaux et forêts du cantonnement de Mitzic est indiscutable, au vu de l'impunité qui régnait dans la zone. C'est ainsi que les exploitants illégaux interpellés les ont dénoncés. Trois d'entre eux, qui

avaient été interpellés et placés en garde à vue le vendredi 10 mai, ont été mis en liberté provisoire. Le chef de cantonnement des Eaux et forêts de Mitzic, qui avait réussi à fuir lors de l'opération mentionnée plus haut, a finalement été arrêté par la police judiciaire à Oyem le 29 mai dernier. La gérante Andeme Mba et les travailleurs de la Société Forestière Andeme et Fils (SFAF) ont été présentés au procureur le mercredi 29 mai. Il a requis six mois de prison ferme et deux millions d'amende. Pendant ce temps, le bois confisqué a été vendu.



Une vue des personnes interpellées à Mitzic

Photo : DR

Premiers cas: Estuaire/ Woleu-Ntem

- Saisi de bois au parc NECOTRANS (ex-SOGI);
- Non respect des normes de transformation des bois destinés à l'exportation;
- Mission d'enquête dans le Woleu-Ntem et l'Ogooué-Ivindo;
- Pratique du blanchiment du bois;
- Usage de la corruption;
- Utilisation de faux titres/ falsification de quittances.



Cas d'exploitation sans titre et plus...

- Sociétés bien organisées;
- Des agents sont régulièrement dénoncés ou mêlés au trafic (CC Mitzic emprisonné)
- Système d'exploitation illégal "institutionnalisé"



- Chargement des containers non conformes à la déclaration;
- Origine: coupe sans titre;
- Proposition d'importantes sommes d'argent (jusqu'à 15.000.000F); corruption constituée;
- Affaire réglée par transactions peu dissuasives

Cas des autorisations illégales



- Utilisation d'une autorisation de récupération signée d'une personne non-autorisée
- Exploitation intensive et continue (environ 6 mois)
- Abattage d'essences protégées

- Bois saisi 1 an auparavant, récupéré illégalement par un exploitant
- Bordereaux de roulage signés par l'administration
- Bois déposé auprès de 2 scieries; certains rondins redécoupés, recepés;
- Bois saisi revendu (illégalement)



Implications de Magistrats

- Saisie de bois par le Tribunal suite à l'interpellation (puis condamnation) du Directeur Provincial du Moyen-Ogooué;
- Vente aux enchères sans les Eaux et Forêts;
- Délivrance de bordereaux de roulage par le greffier avec autorisation du Président du Tribunal;
- Paiement du bois débardé directement au greffier (pas au Trésor);
- Arrestation des exploitants par la DGR mais libération par le Procureur, autorisation produite ensuite par le Président du Tribunal;
- Rapports du Directeur Provincial et de CJ, et prévision d'une mission des Ministres des Eaux et Forêts et de la Justice.



Augmentation de l'exploitation illégale depuis 2014

- Depuis début 2014, collaboration déficiente malgré des cas graves d'exploitation illégale, notamment dans le Woleu-Ntem ;
 - Falgrants délits non traités et « blanchis » ;
 - Énormes pertes pour l'Etat (Milliards Fcfa) à travers un système de blanchiment de bois: ventes aux enchères de bois NON saisis et NON coupés, ventes gré à gré ;
 - Vente de plus de 4.000 m³ de Kevazingo à 180.000 Fcfa/m³ : 300.000.000 Fcfa dans les caisses de l'Etat, 500.000.000 Fcfa utilisés illégalement ;
 - Les procédures judiciaires ne sont plus initiées ou bloquées ;
 - Plusieurs sociétés victimes d'exploitants illégaux portent plainte mais sont menacées ;
 - Le trafic d'influence, la corruption en croissance, complicités généralisées et pressions diverses.
-

Résultats des expériences

- Opérations mixtes; collaboration initiée avec la Justice, les forces de l'ordre sur des procédures des Eaux et Forêts ;
- 44 affaires signalées/suivies pour 69 personnes impliquées sur 4 provinces la première année ;
- Les cas concernent des unités de transformation, des exploitants qui y sont liés ou plus ou moins indépendants mais globalement les grandes sociétés passent par des intermédiaires (cas BSG, SZBG, etc.) ;
- Appui juridique sur plusieurs cas de sociétés interpellées et traduites devant les tribunaux/sanctionnées ;
- La corruption est le pire ennemi de l'application de la loi: agents arrêtés pour corruption, autorités impliquées y compris justice ;
- Appui pour les ventes aux enchères par les Eaux et Forêts, « centaines de millions récupérés par l'Etat » et milliard perdu ! ;
- Résultat des transactions insignifiant (manque de dissuasion).

Conclusion

Il s'agit presque d'une première au Monde (système avec des cas forestiers poursuivi en Justice).

Le Gabon avait montré l'exemple avec une volonté forte mais :

- Il faut lutter contre certaines habitudes et tentations de certains agents avec des systèmes de contrôle, de discipline et de sanctions
- Garantir la transparence avec un respect strict des lois, lors des transactions et ventes aux enchères notamment;
- Garantir des décisions de justice et des procédures exemplaires dans les tribunaux.

Après des résultats encourageants, des systèmes de blanchiment de bois et d'enrichissement illicites se sont développés au détriment de l'application stricte de la loi.

Lutter contre la corruption dans le secteur forestier c'est possible....!



<http://www.conservation-justice.org>
